Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/12/2024 - B2024/010779 - 2019 B 00017 - 845 087 345 - ABBEVILLE PHONE STORE

ABBEVILLE PHONE STORE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 CHS DU BOIS, 80100 ABBEVILLE
845 087 345 RCS Amiens-80000

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le 02 janvier,
A 14 h 00,

Les associés de la société ABBEVILLE PHONE STORE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 19 Chaussée du Bois siège social 80100 ABBEVILLE, sur convocation faite par Par lettre simple adressée le 15 décembre 2022 à chaque associé.

Est présent :

Monsieur AYOUB HANNOU,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ayoub Hannou, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 30 septembre 2023,

- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la

H.A

Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2023 et quitus au président,

- Approbation des charges non déductibles fiscalement,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 3 458 euros de la manière suivante :

H.A.

Report à nouveau débiteur 3 458 euros

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont inferieur à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



ABBEVILLE PHONE STORE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 CHS DU BOIS, 80100 ABBEVILLE
845 087 345 RCS Amiens-80000

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 janvier 2024

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 3 458 euros de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur 3 458 euros

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont inferieur à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

H.A

ABBEVILLE PHONE STORE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 CHS DU BOIS, 80100 ABBEVILLE
845 087 345 RCS Amiens-80000

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 janvier 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 3 458 euros de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur 3 458 euros

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont inferieur à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 02 janvier 2024

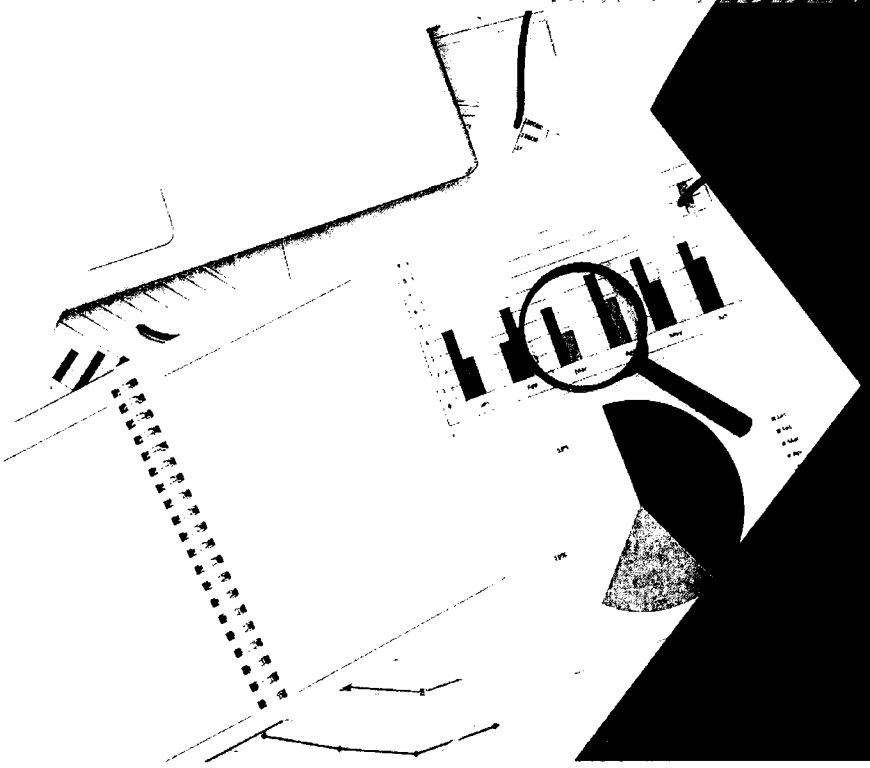
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Hannou Ayoub



HA

Comptes annuels au 30/09/2023



SASU ABBEVILLE PHONE STORE
19 CHS DU BOIS

80100 ABBEVILLE

DIGIEXCO
EXPERTISE COMPTABLE

238 rue franklin Roosevelt
80000 Amiens
tel : 03 22 44 39 85
mail : rbazzouh@digiexco.fr site : www.digiexco.fr

Etats financiers au 30/09/2023

Bilan

		30/09/2023 Brut	Amort. et Dépréc.	Net	30/09/2022 Net
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	2 248	1 917	331	747
	Immobilisations financières (1)	665		665	665
		2 913	1 917	996	1 412
	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises	6 950		6 950	6 850
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)				
	Autres créances (3)	6 629		6 629	4 843
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	10 358		10 358	9 344
	Charges constatées d'avance				
		23 937		23 937	21 037
		26 851	1 917	24 934	22 450

Passif

		30/09/2023 Net	30/09/2022 Net
	Capital social ou individuel *	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 463)	(6 793)
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(3 458)	5 330
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
		(3 920)	(463)
	Provisions pour risques et charges		
	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	6 430	4 832
	Dettes fiscales et sociales	18 140	15 012
	Comptes courants d'associés	4 284	3 069
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
		28 854	22 912
		24 934	22 450

(1)	Dont immobilisations financières - 1 an	665	(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2)	Dont créances à plus d'un an		Coût de revient des immobilisations acquises	
(3)	Dont comptes courants associés débiteurs	1 157	Prix de vente hors TVA des immob. cédées	

H.A

	01/10/2022 30/09/2023 12 mois		01/10/2021 30/09/2022 12 mois		Variations	%
Actif immobilisé	996		1 412		(416)	
		1,33		3,33		-55,67
Materiel de transport	1 000	4,01	1 000	4,45		
Materiel de bureau et mat.info	1 248	5,01	1 248	5,56		
Amort.materiel de transport	(1 000)	-4,01	(1 000)	-4,45		
Amort.materiel de bureau	(917)	-3,68	(501)	2,23	(416)	-83,08
		2,67		2,96		
Depots et cautionnements verse	665	2,67	665	2,96		
Actif circulant	23 937		21 037		2 900	
		27,87		30,51		1,46
Stock marchandises	6 950	27,87	6 850	30,51	100	1,46
		26,59		21,57		36,87
Collectif fournisseurs débiteurs			46	0,21	(46)	-100,00
Etat-impots sur les benefices	1 749	7,02	1 749	7,79		
Tva sur immobilisations	250	1,00	250	1,11		
Tva ded. b/s - 5.50 %	11	0,05			11	
Tva ded. b/s - 8.50 %	3	0,01			3	
Tva ded. b/s - 10.00 %	2	0,01			2	
Tva ded. b/s - 20.00 %	733	2,94	667	2,97	66	9,87
Tva ded. b/s - acq.intracom						
Honnoraires social	85	0,34			85	
Tva ded a regulariser	1 104	4,43	1 104	4,92		
Associes - comptes courants	1 157	4,64			1 157	
Autres cptes debit. credit.	25	0,10			25	
Satd	679	2,72	1 027	4,57	(349)	-33,94
Autres débiteurs créditeurs	831	3,33			831	
		41,54		41,62		10,85
Cheques a encaisser			87	0,39	(87)	-100,00
Credit agricole	661	2,65	291	1,30	370	127,22
Caisse	9 697	38,89	8 966	39,94	731	8,16
Total du Bilan Actif	24 934		22 450		2 484	

	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**(3 920)**		**(463)**		**(3 458)**	
		4,01		*4,45*		
Capital souscrit appele verse	1 000	*4,01*	1 000	*4,45*		
[illegible]		*-5,87*		*-30,26*		*78,47*
Report a nouveau (s.debiteur)	(1 463)	*-5,87*	(6 793)	*-30,26*	5 330	*78,47*
[illegible]	[illegible]	*-13,87*		*23,74*		*-164,87*
Provisions pour risques et charges						
Total III Dettes	**28 854**		**22 912**		**5 942**	
[illegible]		*25,79*		*21,52*		*33,09*
Collectif fournisseurs créditeurs	5 920	*23,74*	4 832	*21,52*	1 089	*22,53*
Honnoraires social	510	*2,05*			510	
[illegible]	[illegible]	*72,75*	[illegible]	*66,87*	[illegible]	*20,83*
Personnel - remunerations dues	2 118	*8,49*	2 041	*9,09*	77	*3,78*
Anseur mario	3 156	*12,66*	3 156	*14,06*		
Dettes prov. pour cp	2 224	*8,92*			2 224	
Urssaf	404	*1,62*	1 274	*5,68*	(870)	*-68,32*
Compte n°43703000	32	*0,13*			32	
Retraites	524	*2,10*	552	*2,46*	(28)	*-5,04*
Prevoyances	12	*0,05*	12	*0,05*		
Organismes divers						
Org. sociaux - charges a payer	15	*0,06*	7	*0,03*	8	*119,41*
Charges sociales sur cp	67	*0,27*			67	
Tva a decaisser	5 721	*22,94*	4 480	*19,96*	1 241	*27,70*
Tva collectee 20.00 %	350	*1,40*			350	
Tva a regulariser	1 101	*4,42*	1 101	*4,90*		
Tva collectee a regulariser	2 221	*8,91*	2 221	*9,89*		
Etat charges fiscales sur cp	27	*0,11*			27	
Etat charges a payer	169	*0,68*	169	*0,75*		
[illegible]	[illegible]	*17,18*	[illegible]	*13,67*	[illegible]	*39,61*
C/c dirigeant 1	45	*0,18*			45	
Hannou ayoub compte courant	4 239	*17,00*	3 069	*13,67*	1 171	*38,15*
Total du Passif	**24 934**		**22 450**		**2 484**	

H.A

Etats financiers au 30/09/2023

Compte de Résultat

	30/09/2023	30/09/2022
Ventes de marchandises	98	
Production vendue (Biens)		
Production vendue (Services et Travaux)	43 785	45 065
Productions stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues		
Autres produits		968
[illegible]	43 883	46 033
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	19 970	16 628
Variation de stock (marchandises)	(100)	132
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	26	143
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
Autres achats et charges externes	15 146	11 500
Impôts, taxes et versements assimilés	143	118
Rémunérations du personnel	11 588	10 760
Charges sociales	141	729
Dotations aux amortissements et dépréciations	416	680
Dotations aux provisions		
Autres charges	11	13
[illegible]	47 341	40 703
[illegible]	(3 458)	5 330
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Impôts sur les bénéfices		
[illegible]	(3 458)	5 330

[illegible]	1	2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Exonérations ou abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
[illegible] (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		3 458
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables		
[illegible] (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		3 458

M: A

ANNEXE